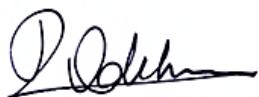


Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 10 février 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question orale à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet de l'utilisation des infrastructures des services d'éducation et d'accueil par des écoles fondamentales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Diane Adehm
Députée